

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A SABRES (40)

Séance du 28 juin 2024
Délibération n°2024-94

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

En raison de l'absence de quorum constatée lors de la séance du 17 juin 2024 à LENCOUACQ (40) à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à SABRES (40) le vendredi 28 juin 2024 à 18h00, conformément à l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi à l'article L5211-1 du même code, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.
Date de la convocation : 19 juin 2024

Étaient Présents: Mme ARDOUIN Aimée portant pouvoirs de Mesdames BEAUMONT Patricia et BREQUE Claudie, **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoirs de Mme PIQUEMAL Sophie et M. PAIN Cédric, **Mme DESMOULIN Karine** portant pouvoirs de M. DELUGA François et GILLE Herve, **M. DUFAY Michel**, **M. DUNOGUES Yves** portant pouvoirs de Mme TAPIN Maylis et M. CARRERE Paul, **M. ICHARD Vincent** portant pouvoirs de M. DECLERCQ Cyrille et Mme MESPLES Olga, **M. SARTRE Philippe** (arrivée à 19h04), **M. SORE Serge** portant pouvoirs de Mme WEBER Sophie et M. COUTIERE Dominique.

Absents excusés (pouvoirs): Mme BREQUE Claudie ayant donné pouvoir à Mme ARDOUIN Aimée, **Mme BEAUMONT Patricia** ayant donné pouvoir à Mme ARDOUIN Aimée, **M. CARRERE Paul** ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, **M. COUTIERE Dominique** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, **M. DECLERCQ Cyrille** ayant donné pouvoir à M. ICHARD Vincent, **M. DELUGA François** ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, **M. GILLE Hervé** ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, **Mme MESPLES Olga** ayant donné pouvoir à M. ICHARD Vincent, **M. PAIN Cédric** ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, **Mme PIQUEMAL Sophie** ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, **Mme TAPIN Maylis** ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, **Mme WEBER Sophie** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge.

Absents : M. BACHÉ Alain (excusé), M. BAUDE Vital, M. BLANC-SIMON Jean-Luc, M. BOUFFIN Yann (excusé), M. DURRIEU Michel, M. FORET Thierry, M. GLEYZE Jean-Luc (excusé), M. LAGRAVE Renaud, Mme LARRUE Marie, M. LASSALE Jean-Claude, M. LANUSSE Denis (excusé), Mme LE YONDRE Nathalie, Mme MARIE Lucie (excusée), M. MARTINEZ Manuel, M. MONNIER Philippe, M. PAPADATO Patrick, M. SAINTORENS Denis, M. TAUZIN Arnaud, Mme TOSTAIN Emmanuelle, Mme VALIORGUE Magali (excusée)

Deuxième convocation en l'absence de quorum constaté			
ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Nombre de Présents	8	Représentant nombre de voix	48
Nombre de pouvoirs	12	Nombre de voix pour	48
Total présents et pouvoirs	20	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	

INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI

Plan de financement

Le Parc naturel régional a engagé depuis mars 2018 un travail d'inventaire du patrimoine architectural portant sur les 53 communes de son territoire. Depuis sa création, cette mission a fait l'objet de financements de la part de la Région Nouvelle-Aquitaine, des départements de la Gironde et des Landes et des intercommunalités.

Considérant qu'à l'issue des deux triennales (2018-2021, 2021-2024) le travail d'inventaire n'est pas achevé et que les tâches à accomplir pour mener à bien ce projet d'inventaire du patrimoine bâti sont les suivantes :

- Poursuite de la réalisation du recensement du patrimoine : enquêtes documentaires minimales, identification du bâti in situ, analyse, descriptif, géolocalisation, prises de vue.
- Traitement et mise en forme des données collectées.
- Organisation des résultats, rédaction des dossiers d'inventaire et valorisation des connaissances vers les collectivités du territoire et les différents publics.

Considérant l'intérêt porté au projet par nos partenaires lors du comité de pilotage du 22/04/2024 ;

Il est proposé la poursuite de ce travail d'inventaire sur une nouvelle période triennale.

Le coût de la mission est estimé à 45 000 € par an.

Le plan de financement prévisionnel annuel est le suivant :

- Région Aquitaine : 13 500 € (30 %)
- Département(s) : 10 000 €
- Parc naturel régional : 21 500 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le renouvellement de l'opération pour la période 2024-2027 et son plan de financement
- **D'AUTORISER** le Président à signer les conventions de partenariats avec la région Nouvelle-Aquitaine, le(s) département(s) visant à poursuivre le travail engagé et assurer les objectifs de la mission fixés par le CCST, son annexe et les comités de pilotage

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 8 juillet 2024

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU
Date : 08/07/2024
Qualité : PRESIDENT

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le

31/7/2024